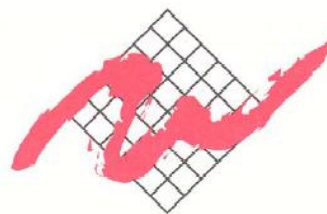


Le Statut des Femmes au Moyen Orient et en Afrique du Nord; Projet (SWMENA)

Recherche sur le Maroc | Travail Rémunéré et Contrôle
des Revenus et des Actifs - Sujet en Bref

*Ce projet est effectué par la Fondation internationale
pour les systèmes électoraux (IFES) et l'Institut chargé
des recherches relatives aux politiques de la femme
(IWPR), et financé par l'Agence canadienne de
développement international (CIDA)*



LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

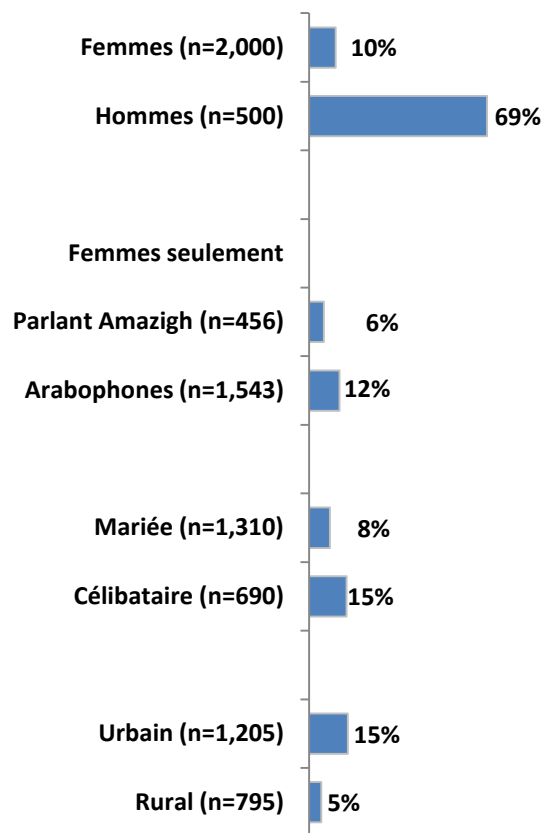
Ce sujet en bref présente les résultats majeurs de l'enquête SWMENA effectuée au Maroc au sujet du travail et de l'emploi rémunéré¹. Il analyse la participation des Marocaines à l'économie formelle à travers le travail rémunéré, ainsi que le contrôle des revenus et des autres actifs. Il porte également sur d'autres formes de revenus, ainsi que sur l'implication dans le secteur formel, telles que l'obtention d'avantages résultant de l'emploi.

Participation à la population active

A titre de comparaison avec les hommes au Maroc, la participation de la femme salariée à la force active demeure extrêmement faible (69% des hommes travaillent contre rémunération contre 10% des femmes). Les femmes arabophones, les femmes célibataires, ainsi que les femmes vivant en milieu urbain sont toutes plus enclines à occuper un emploi que leurs homologues, néanmoins parmi ces groupes la participation à la force active demeure faible à comparer avec les normes internationales.

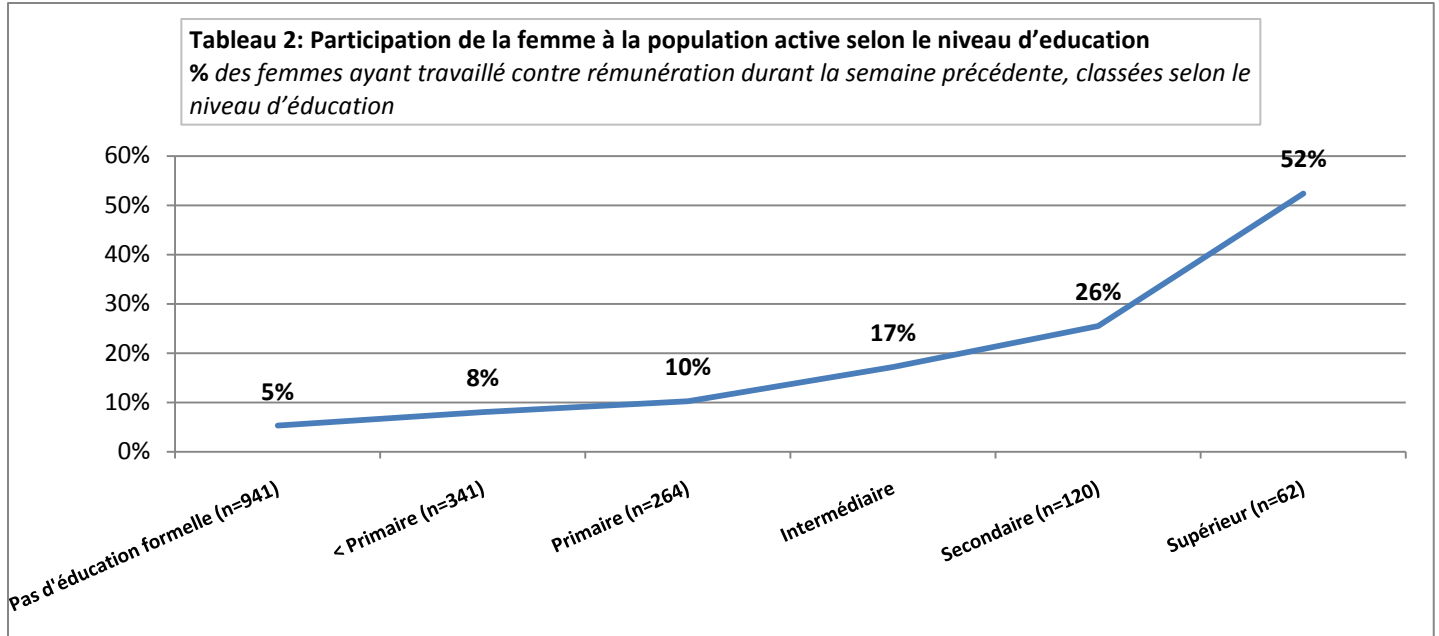
La faible participation à la population active ne peut pas être attribuée aux propres choix de la femme: 84% des jeunes femmes enquêtées ont déclaré envisager, ou être déjà engagées dans une carrière. Bien que cette question n'ait été posée qu'aux personnes interrogées ayant moins de 25 ans, parmi ce groupe d'âge pourtant ambitieux, seules 10% des femmes ont actuellement un emploi.

Graphe 1 - Participation à la force active
% des groupes rapportant avoir travaillé contre rémunération la semaine passée



¹ L'enquête effectuée entre décembre 2009 et janvier 2010 a porté sur 2000 femmes et 500 hommes au Maroc. L'enquête est établie pour examiner l'attitude des femmes au Maroc vis-à-vis des questions socio-économiques et politiques.

- La participation formelle de la femme à la population active varie en fonction du niveau d'études. Ainsi, les femmes ayant un niveau d'étude élevé sont-elles plus enclines à travailler que les femmes ayant un niveau plus bas. Seules 5% des femmes sans éducation formelle ont un emploi rémunéré contre 52% des femmes ayant un diplôme d'études supérieures (Graphe 2).

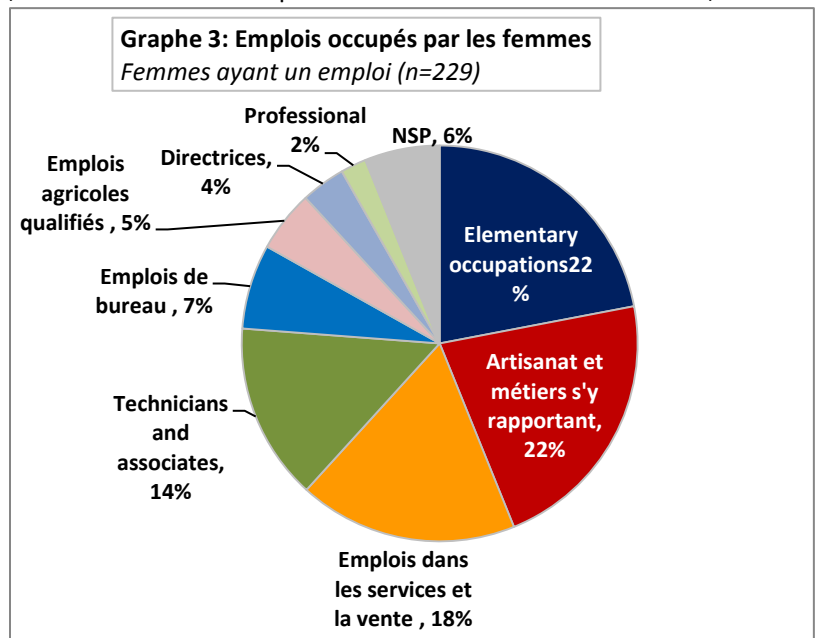


- Les femmes résidant dans des métropoles urbaines majeures sont plus enclines à travailler que les femmes vivant à la campagne. Par exemple à Rabat-Salé-Zemmour, 17% des femmes font partie de la main d'œuvre rémunérée, à Tanger-Tétouan elles constituent 16% du total, et au Grand Casablanca 14% des femmes travaillent.

Critères d'emploi

Comme le montre le graphe 3, les Marocaines ayant un emploi déclarent occuper un large éventail d'emplois.

- Les emplois les plus courants parmi les Marocaines actives se trouvent dans l'artisanat, et dans les métiers s'y rapportant, ainsi que dans les emplois exigeant un savoir limité (en tout 22%), suivis des emplois dans les services et la vente (18%), puis par les emplois de techniciens et d'associés (14%). (Puisque l'échantillon des

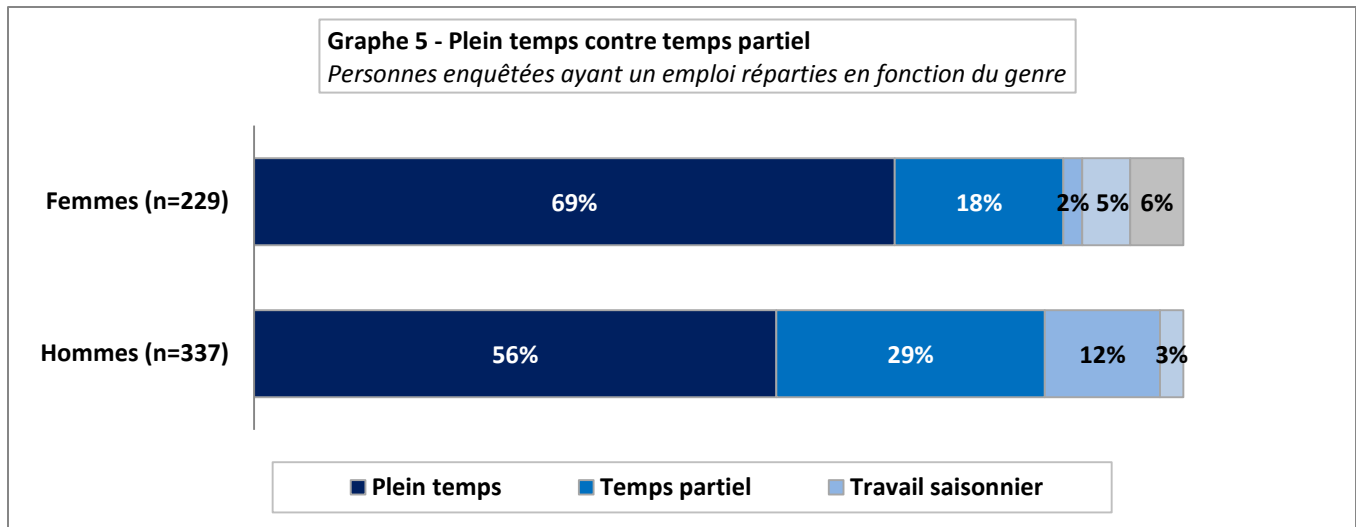
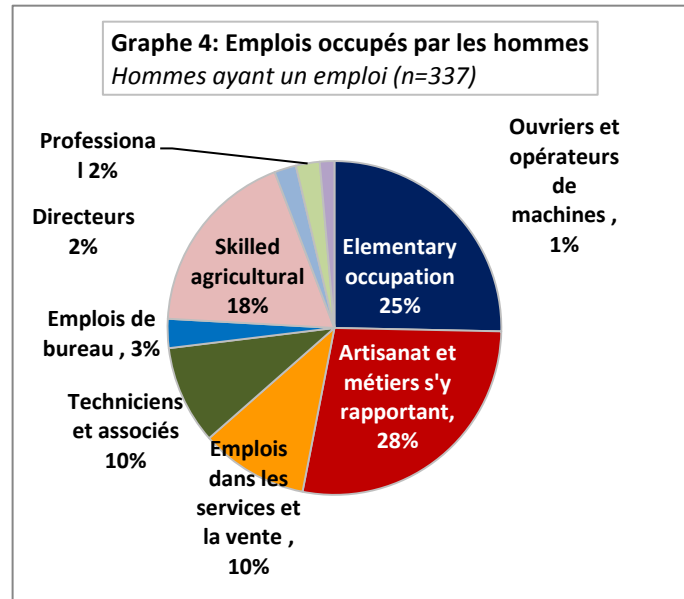


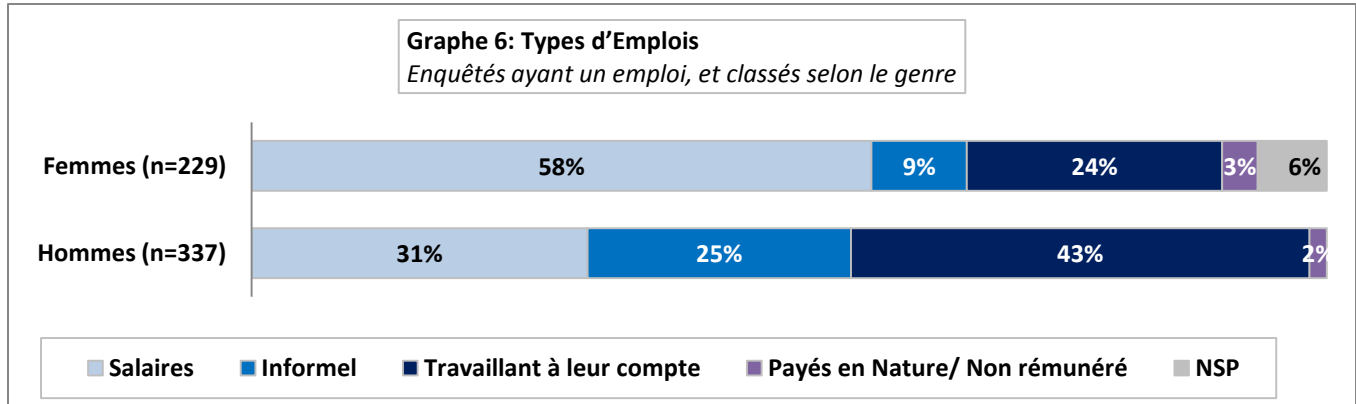
femmes actives était relativement réduit, il a été difficile de conclure des constatations définitives tranchantes généralisant les conclusions ici présentes au total de la population).

- Certains parmi ces secteurs d'emploi exigent un investissement en termes de temps, à des fins de formation et de développement des compétences; cependant, rares sont les emplois qui appartiennent au domaine de la gestion.

Les emplois occupés par les hommes, tels que représentés dans le graphe 4, semblent similaires à ceux occupés par les femmes.

- Cependant, les hommes sont plus enclins que les femmes à occuper des emplois dans l'artisanat et les métiers y rattachés (28%), dans le secteur des emplois élémentaires (25%), et dans celui des emplois agricoles qualifiés (18%), et moins enclins à de travailler dans le secteur des services et des ventes, ou en tant que techniciens (10% pour les deux).
- Les femmes ayant des revenus plus faibles au Maroc étaient, cependant, disposées à occuper plusieurs emplois. Parmi les femmes appartenant à la catégorie socio-économique la plus basse, 14% ont déclaré occuper deux ou plusieurs emplois, comparés à, à peine, 4% ayant déclaré la même intention, parmi la catégorie socio-économique la plus élevée.

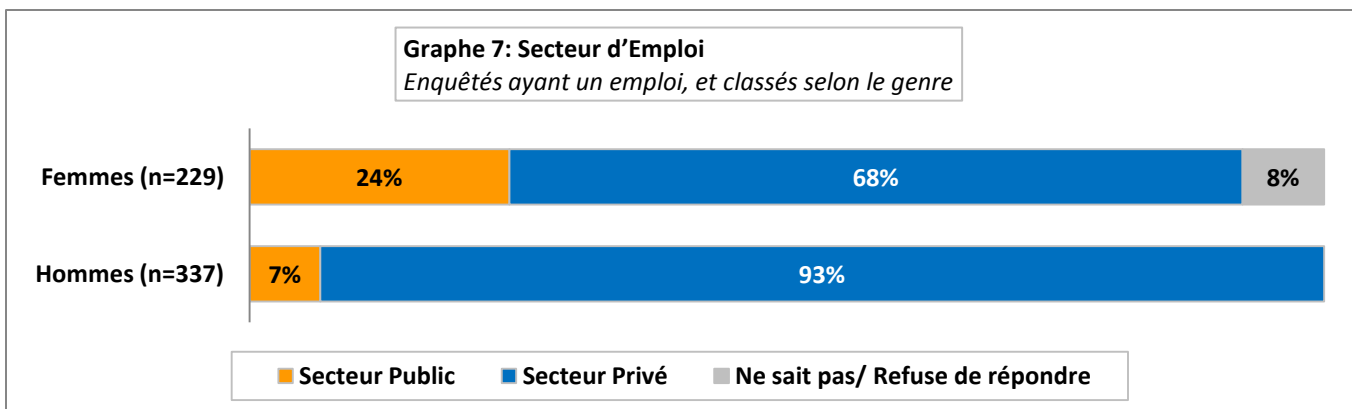




Bien que la participation des Marocaines à la population active soit faible, comparée à celle des hommes, il n'en demeure pas moins que les femmes ayant un emploi semblent travailler de manière plus stable. Près de 70% des femmes travaillent à plein temps, comparées à 56% des hommes. 18% des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel, 2% occupent des emplois saisonniers, et 5% travaillent sur base «d'horaires flexibles». Par contre, 29% des hommes ont des emplois à temps partiel, et 12% ont des emplois saisonniers. 6% des femmes, comparées à 0% des hommes appartenant à l'échantillon, ont refusé de répondre, ou ont dit qu'elles ne savaient pas à quelle fréquence elles travaillaient. (Graphe 5)

Une majorité de femmes ayant un emploi reçoivent un traitement ou un salaire régulier (58%), bien que près de ¼ de ces femmes soit établi à son propre compte. De nombreux hommes travaillent à leur propre compte (43%), et trois sur dix reçoivent un traitement ou un salaire (31%). (Graphe 6)

- Un homme sur quatre travaille de manière informelle, comparé à seulement 9% des femmes. Un nombre réduit de Marocains est payé en nature, ou contribue à des activités commerciales non salariées (3% des femmes, et 2% des hommes).
- Les femmes mariées sont plus enclines à travailler à leur compte que les femmes célibataires (29% contre 19%), bien que plusieurs travaillent contre salaire ou traitement (femmes mariées, 49%; femmes célibataires, 67%).



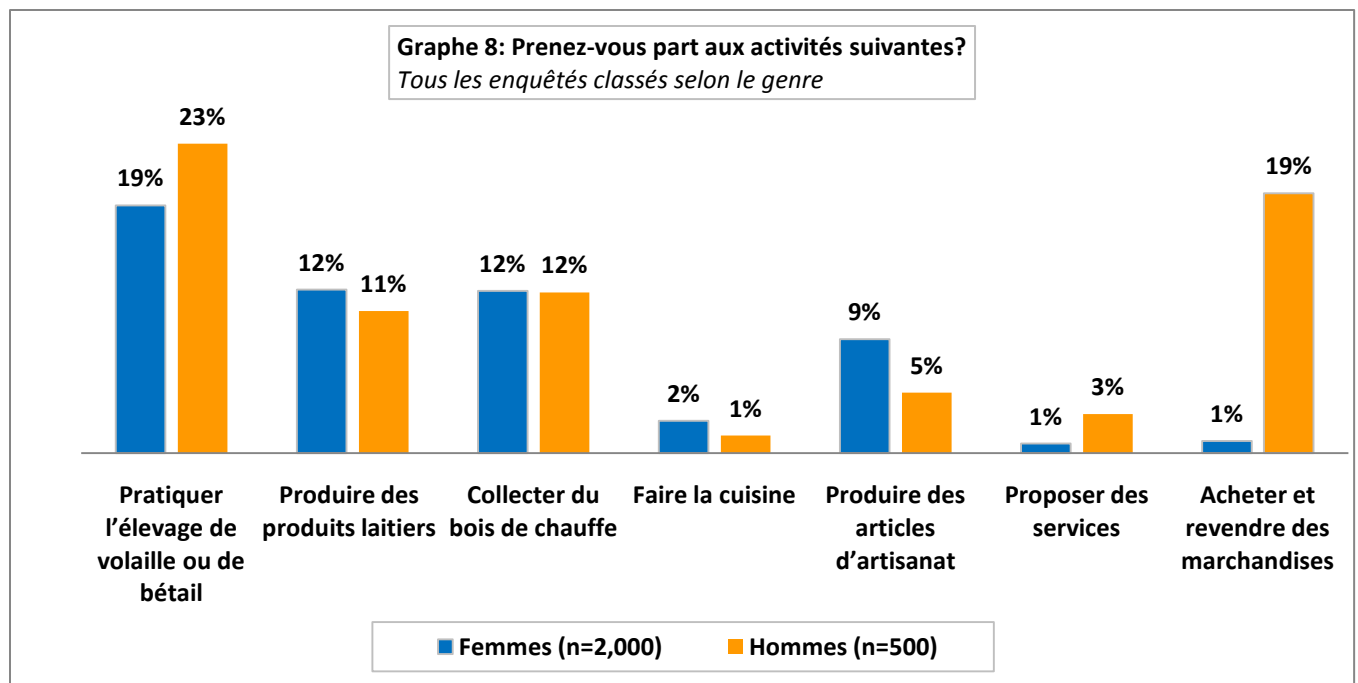
- Comme démontré dans le graphe 7, les femmes sont trois fois plus enclines que les hommes à occuper un emploi dans le secteur public: 24% des femmes, ayant un emploi, travaillent dans des institutions gouvernementales, ou

dans des entreprises publiques, comparées à seulement 7% des hommes. 93% des hommes travaillent dans le secteur privé, comparés à 68% des femmes; et 8% des femmes ne savaient pas, ou n'ont pas révélé dans quelle industrie se situaient leurs activités.

- Les emplois du secteur public (gouvernement) semblent être concentrés dans la région du Centre-Nord du Maroc (Fès-Boulmane et Taza-Al Hoceima), où 34% des femmes, ayant un emploi, travaillent pour le gouvernement, et 16% travaillent dans des entreprises publiques; ces emplois sont également concentrés dans le Nord du Maroc (Gharb-Chrarda-Draa, Rabat-Salé-Zemmour, et Tanger-Tétouan), où 22% des femmes, ayant un emploi, travaillent pour le gouvernement, et 43% travaillent dans des entreprises publiques. Puisque la taille de l'échantillon des femmes actives classées en fonction des régions était relativement réduit, il est difficile de conclure des constatations.

En plus des questions portant sur la participation à la population active formelle, les enquêtés ont été interrogés sur leur participation à un nombre déterminé d'activités économiques informelles.

- Parmi les activités économiques informelles présentées dans le graphe 8, seules deux semblent être liées au genre: près de 20% des hommes contre 1% des femmes achètent et revendent des marchandises; les femmes sont plus susceptibles de produire des articles d'artisanat que les hommes (9% contre 5%). Les femmes et les hommes sont similairement enclins à pratiquer un élevage de volaille ou de bétail, de produire des produits laitiers, de ramasser du bois de chauffe, et d'offrir leurs services dans un hôtel ou une boutique.



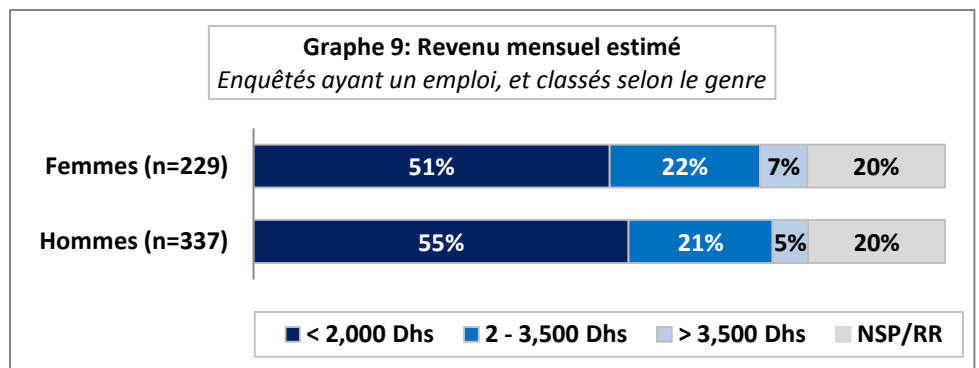
- Il n'est pas étonnant que les femmes vivant dans des zones rurales soient beaucoup plus susceptibles que leurs homologues dans le milieu urbain d'exercer l'élevage de volaille ou de bétail (38% contre 2%), de produire des produits laitiers (26% contre 1%), et de ramasser du bois de chauffe (26% contre 1%).

- 10% des hommes travaillent dans des activités de construction. Cette activité est plus courante dans les zones rurales (16%) que dans les zones urbaines (5%). Les femmes n’ont pas été invitées à répondre à cette question; la comparaison n’est donc pas possible à établir.
- En résumé, 29% des femmes et 44% des hommes ont déclaré participer à toutes les activités économiques informelles citées dans la liste.

Salaires et allocations sur l’emploi

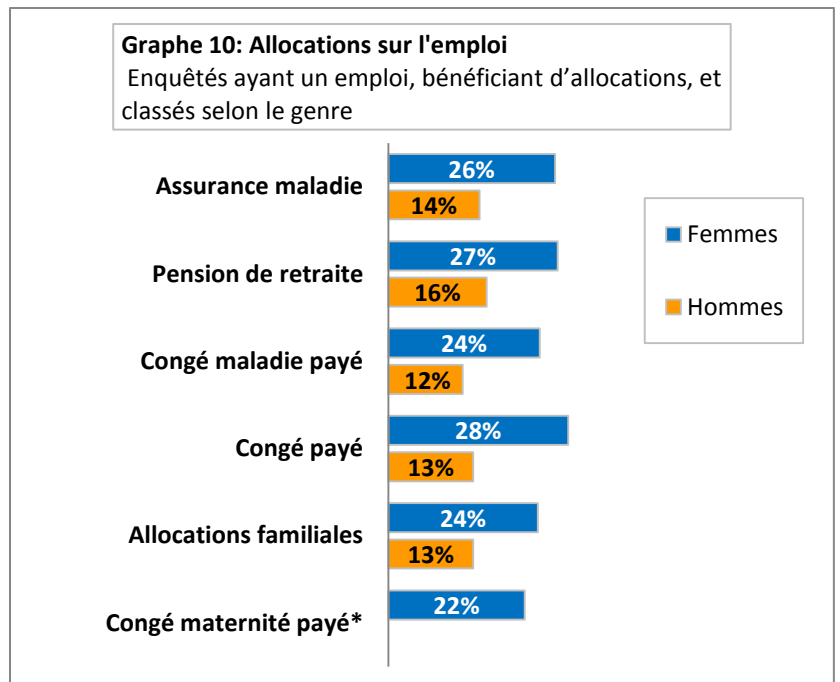
Il est surprenant de constater qu’il n’existe pas d’écart concret en matière de salaire entre les hommes et les femmes au Maroc. Selon le graphe 9, les femmes ayant un emploi et concernées par l’enquête, gagnent quasiment les mêmes salaires que leurs homologues hommes.

Cependant, il est à remarquer qu’une femme sur cinq ne peut pas, ou ne désire pas, révéler à nos enquêteurs son revenu mensuel approximatif. Il est ainsi constaté que la question des revenus est un sujet de conversation tabou, ou que, pour de nombreuses personnes, les revenus mensuels varient tellement qu’ils ne peuvent être estimés avec certitude.



Par ailleurs, il est plus probable pour les Marocaines que pour les Marocains d’obtenir la totalité des allocations sur emploi. Cela serait dû au fait que les femmes salariées sont, dans l’ensemble, plus instruites que les hommes salariés, et sont plus enclines, sur le plan des compétences, à occuper des postes professionnels importants. Il est par ailleurs plus probable que la femme travaille dans le secteur public, où les allocations sur l’emploi sont plus régulières que dans le secteur privé.

- Selon le graphe 10, plus d’une femme ayant un emploi sur quatre, bénéficie d’une assurance maladie (26%), d’une pension de retraite (27%), et de congés payés (28%) de la part de leurs employeurs; à peine un peu moins bénéficie d’un congé maladie payé (24%), d’allocations familiales (24%); et d’un



congé maternité (22%). Par ailleurs 10% des femmes bénéficient d'un congé maternité non rémunéré. Les hommes n'ont pas été interrogés sur les allocations familiales paternité.

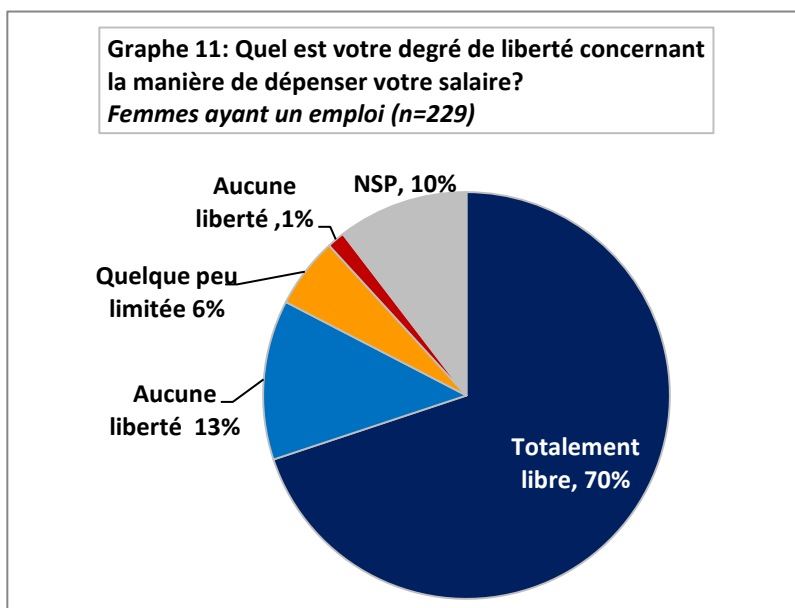
- A titre de comparaison, le nombre d'hommes bénéficiant de ces allocations est moins important: seuls 16% des hommes, ayant un emploi, bénéficient d'un fonds de retraite soutenu par leurs employeurs; un nombre encore moindre bénéficie d'une assurance maladie (14%). 13% bénéficient de congés payés ou d'allocations familiales; à peine 12% bénéficient d'un congé maladie payé.

Il n'est pas surprenant de noter que tous les allocations sur l'emploi augmentent, à mesure que le niveau d'instruction augmente aussi. Par exemple, parmi les femmes n'ayant pas d'éducation formelle, seules 4% bénéficient de l'assurance maladie, contre 61% des femmes, ayant au moins un diplôme d'études secondaires.

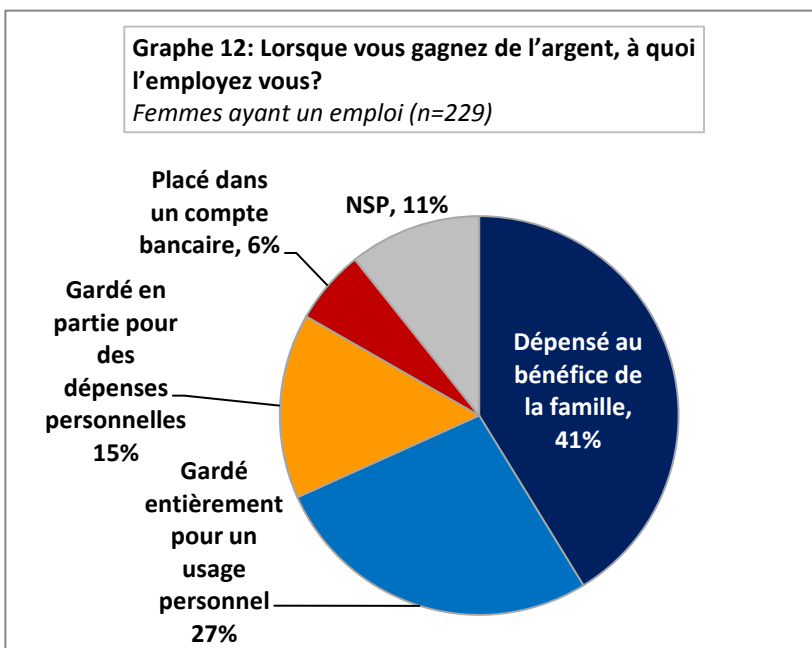
- Les femmes, ayant un niveau d'instruction plus élevé, sont également plus à même de connaître les allocations auxquels elles ont droit: Alors que 27% des femmes, ayant un emploi, et n'ayant pas d'éducation formelle, ont refusé de répondre, ou ont déclaré ne pas savoir si leurs employeurs leur fournissaient une assurance maladie, seules 6% des diplômées du baccalauréat et aucune diplômée universitaire ont fourni une réponse à cette question. Un modèle similaire se dégage des réponses aux questions relatives à tous les allocations sur l'emploi.
- Beaucoup de femmes ont refusé de répondre, ou ont déclaré ne pas savoir s'il bénéficiait des avantages suivants: assurance maladie (13%), fonds de retraite (14%), congé maternité payé ou non payé (réunis 17%), congé maladie payé (15%), congé payé (14%), et allocations familiales (15%). Dans chacun des cas, seul 1% des hommes ont refusé de répondre ou affirmé ne pas savoir.

Contrôle des revenus et des actifs

- Bien que 10% des Marocaines ont déclaré travailler en contrepartie d'un salaire, une grande majorité se sent soit complètement libre (70%), soit relativement libre (13%) de décider de la manière d'utiliser les revenus (Graphe 11). Le contrôle exercé sur les actifs semble s'accroître en fonction du niveau d'instruction. Cependant, le grand nombre de réponses du type «ne sais pas» et "refuse de répondre" fait qu'il est véritablement difficile de se prononcer.



- Les femmes sont plus enclines à garder tous leurs revenus pour elles-mêmes (27% contre 14%), et cela en raison du fait qu'une grande partie des femmes constituant l'échantillon féminin soit mariée (64%), contrairement à l'échantillon masculin (55%).



- Seules 2% des femmes, âgées de 18 à 24 ans, ont déclaré remettre tous leurs revenus à leurs époux, ou parents, afin de les gérer, et aucune femme, dans aucun autre groupe d'âge, n'a fait une telle déclaration.

- En général, les femmes sont plus susceptibles de dépenser leurs revenus au profit de leurs familles, et moins susceptibles de garder tous leurs revenus pour elles-mêmes, et cela à mesure qu'elles avancent en âge. Ces constatations seraient dues au fait que de nombreuses jeunes femmes n'ont encore ni foyer, ni enfants pouvant tirer profit de leurs revenus.

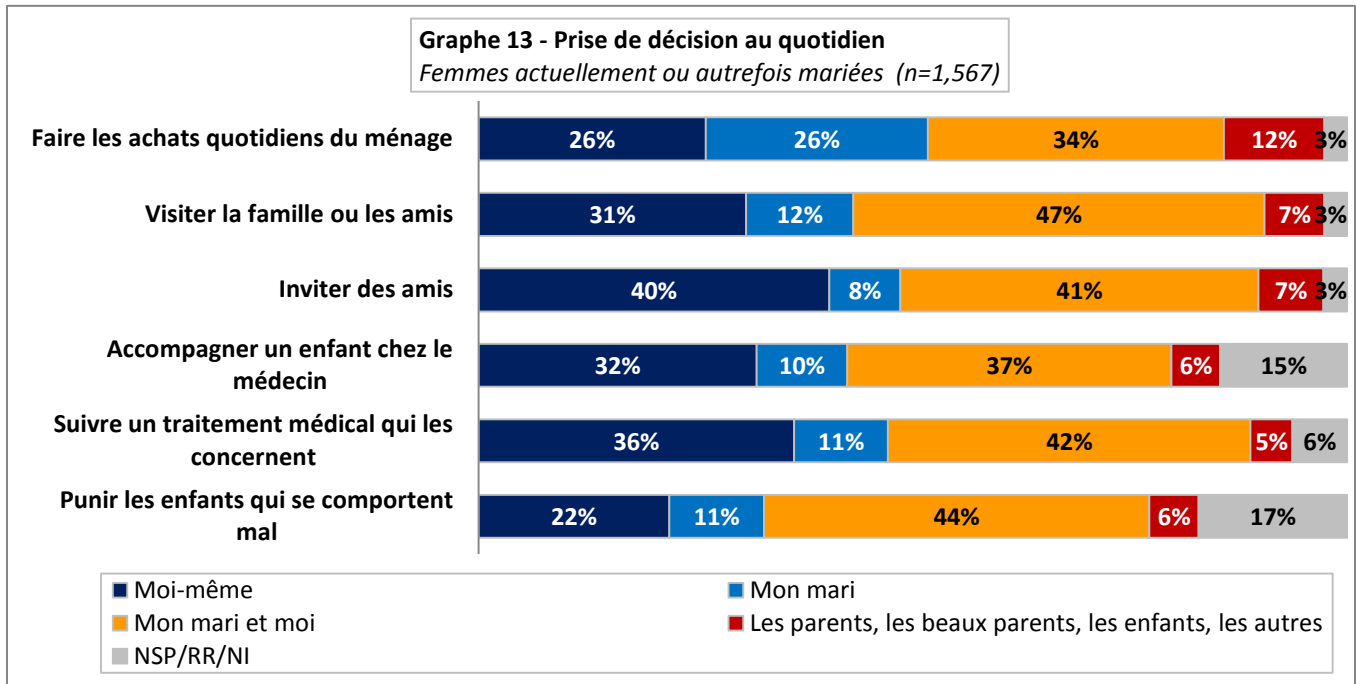
- Cependant, un modèle contraire apparaît avec l'accroissement du niveau d'instruction: 62% des femmes, sans éducation formelle, dépensent tous leurs revenus au profit de leurs familles, comparé à, à peine, 15% des

femmes ayant une éducation secondaire. 41% de ces femmes ont déclaré garder tous leurs revenus pour elles-mêmes, comparées à, à peine, 11% des femmes sans instruction.

- Encore une fois, les réponses du type “ne sais pas” et “refuse de répondre”, sont en partie responsables des résultats: 21% des femmes sans instruction ont déclaré ne pas savoir, ou ont refusé de répondre, alors que seules 5% des femmes, ayant un diplôme secondaire, se trouvent dans cette catégorie.

Décisions au sein du ménage et de la famille

Les femmes ont été interrogées sur différentes catégories de prise de décision. Décisions concernant des questions économiques, parentales et sociales, d'autres relatives aux relations familiales, et au ménage, et enfin une dernière catégorie concernant l'autonomie relative des femmes concernant les domaines qu'elles considèrent être importants.



Comme le montre le graphe 13, la plupart des femmes actuellement ou autrefois mariées ont déclaré qu'elles prenaient elles-mêmes, ou conjointement avec leurs époux, les décisions relatives aux besoins quotidiens du ménage et de la famille. Dans le seul cas des achats quotidiens du ménage, un grand nombre d'enquêtés a déclaré que les époux ou les épouses sont les seuls à prendre ces décisions (26% pour chacun) ceci afin que le contrôle sur le budget quotidien du ménage puisse être équitablement établi les mains des hommes ou des femmes mariés.

- Il est plus probable pour les femmes mariées, qui travaillent contre un salaire que pour celles qui ne sont pas salariées, de détenir le pouvoir de décision en matière des achats quotidiens du ménage (40% contre 25%), de décider de l'opportunité de suivre un traitement médical les concernant (46% contre 35%), et de punir les enfants qui se conduisent mal (31% contre 21%).

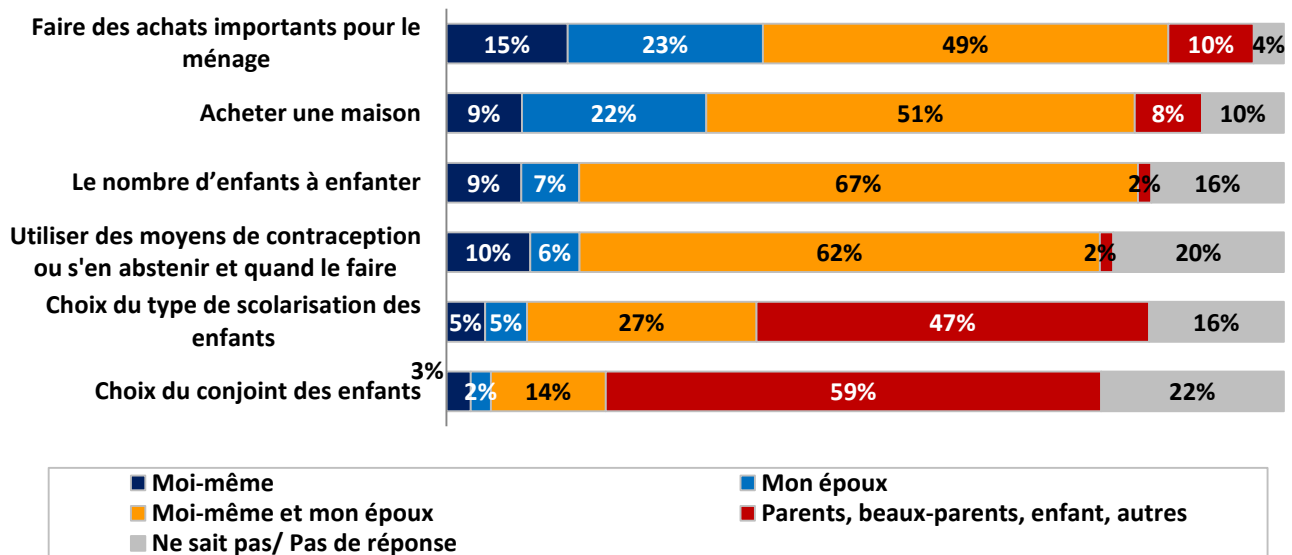
- Parmi les décisions quotidiennes, concernées par l'enquête, les femmes sont plus enclines de prendre les décisions qui consistent à recevoir des invités (40%), et moins enclines à décider seules, quand et comment, punir les enfants qui se comportent mal (22%).
- Près de la moitié des enquêtées ont déclaré que les décisions relatives aux visites faites à la famille et aux amis sont des décisions conjointes, les impliquant aussi bien que leurs époux (47%); plus de quatre sur dix ont déclaré prendre des décisions conjointes concernant les invitations (41%) et les traitements médicaux les impliquant (42%), et plus de 44% sont admises à décider des punitions à infliger aux enfants, en cas de mauvais comportement.
- Les femmes, ayant un niveau d'instruction plus élevé, sont plus enclines à déclarer qu'elles prennent toutes les décisions conjointement avec leurs époux, et sont moins enclines à déclarer que seuls leurs époux peuvent prendre des décisions. Les femmes parlant la langue Amazigh, sont plus enclines que les femmes parlant l'Arabe, à déclarer que leurs époux prennent toutes les décisions concernant la vie quotidienne concernées par l'enquête.

Le pouvoir de prise de décision est distribué très différemment, lorsqu'il s'agit de questions majeures concernant le ménage ou la famille. Bien qu'un enquêté sur trois et demi, ait déclaré que les décisions quotidiennes du ménage peuvent être prises uniquement par la femme seule ou son époux seul, les décisions importantes qui concernent la famille sont beaucoup plus susceptibles d'être traitées conjointement, ou par un autre membre de la famille.

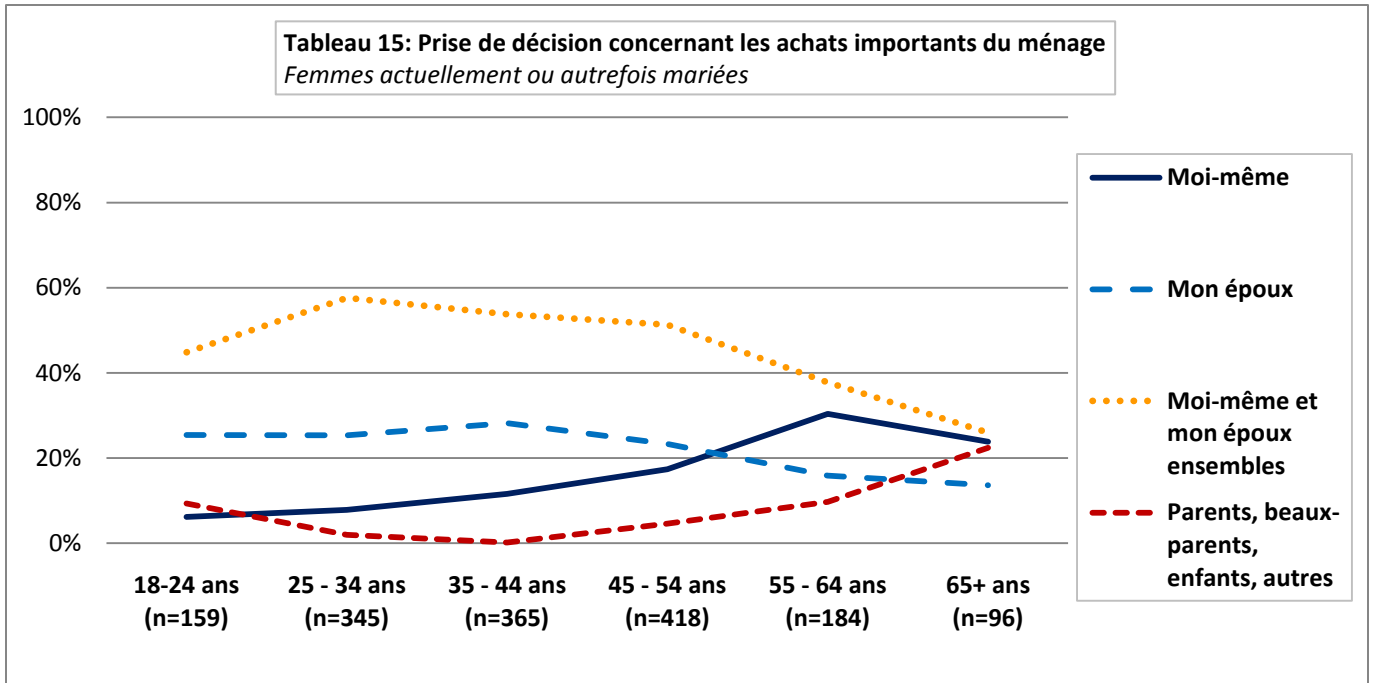
- Concernant les décisions majeures de la famille couvertes par l'enquête, plus d'une femme sur dix a déclaré que son époux était le seul à prendre les décisions qui impliquent des achats importants pour le ménage (23%), et l'achat d'un logement (22%); et près de la moitié des femmes ont déclaré prendre ces décisions conjointement.
- 46% des femmes ont déclaré permettre à leurs enfants de décider de leur choix de scolarisation (1% ont déclaré que les grands-parents pourront décider de cette question); 58% ont déclaré que leurs enfants choisiront eux-mêmes leurs conjoints (1% ont déclaré que les grands-parents pourront décider). Cependant, près d'une femme sur cinq a déclaré qu'elle-même, son époux, ou tous deux conjointement, choisiront les époux de leurs enfants.
- Les femmes parlant la langue Amazigh sont plus enclines, que leurs homologues parlant l'Arabe, à déclarer que leurs époux prennent toutes les décisions importantes de la famille, concernées par l'enquête, alors que les femmes parlant l'Arabe sont plus enclines à déclarer que de telles décisions sont partagées.
- Les femmes ayant un emploi rémunéré sont plus enclines, que celles qui n'en ont pas, à déclarer qu'elles-mêmes et leurs époux partagent le pouvoir de décision, lorsqu'il s'agit de faire des achats importants pour le ménage (60% contre 47%), et d'acheter une maison (62% contre 50%).

Selon le graphe 15, les conjoints ont tendance à partager le pouvoir de prise de décision concernant les achats importants du ménage; cependant, cet arrangement semble changer lorsque les enquêtés sont plus âgés. Nombre de femmes, âgées de 18 à 24 ans (45%), ont déclaré partager de telles décisions, et une sur quatre a déclaré que seul son époux prenait de telles décisions. 9% parmi les jeunes femmes ont déclaré que leurs parents, ou leurs beaux-parents, prenaient de telles décisions; à peine 6% des enquêtées ont déclaré faire seules ces choix. Les responsabilités de prise de décision suivent, dans une large mesure, ce modèle valable pour les femmes jusqu'à l'âge de 54 ans, bien que les enquêtées âgées de 25 ans et plus, aient plus de pouvoir de prise de décision que leurs parents et beaux-parents. Les femmes âgées d'au moins 55 ans sont plus enclines que leurs époux à disposer du pouvoir de décision, au sein de leurs ménages, bien qu'un grand nombre parmi elles puisse continuer à prendre les décisions conjointement. A partir de l'âge de 55 ans, un nombre très important de femmes a déclaré que les enfants prenaient des décisions concernant les achats importants du ménage. Parmi les femmes âgées de 65 ans et plus, plus d'une femme sur cinq (22%) a fait une telle déclaration. A comparer avec les jeunes Marocaines, les enquêtées, âgées d'au moins 65 ans et plus, ont indiqué qu'elles-mêmes, leurs enfants, et elles-mêmes et leurs époux, partageaient le pouvoir de prise de décision de manière quasi égale, alors que leurs époux sont beaucoup moins susceptibles de prendre des décisions seuls.

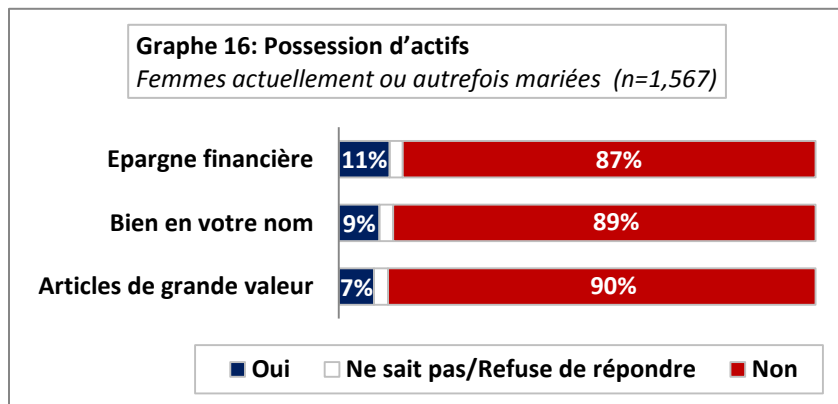
Graphe 14: Décisions majeures de la famille
Femmes actuellement ou autrefois mariées (n=1,567)



- Les femmes en milieu rural sont beaucoup plus enclines, que celles en milieu urbain, à déclarer que leurs époux décident seuls, les questions majeures relatives à la famille; cependant, la différence n'est significative que lorsqu'il s'agit de faire des achats importants pour le ménage (33% contre 15%) ou d'acheter une maison (28% contre 17%).



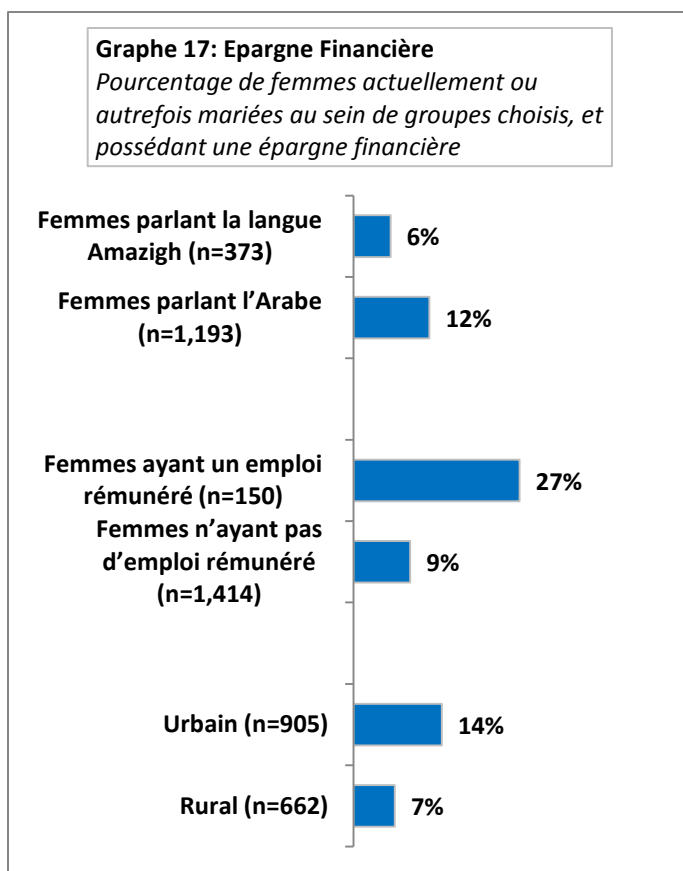
Actifs et crédit



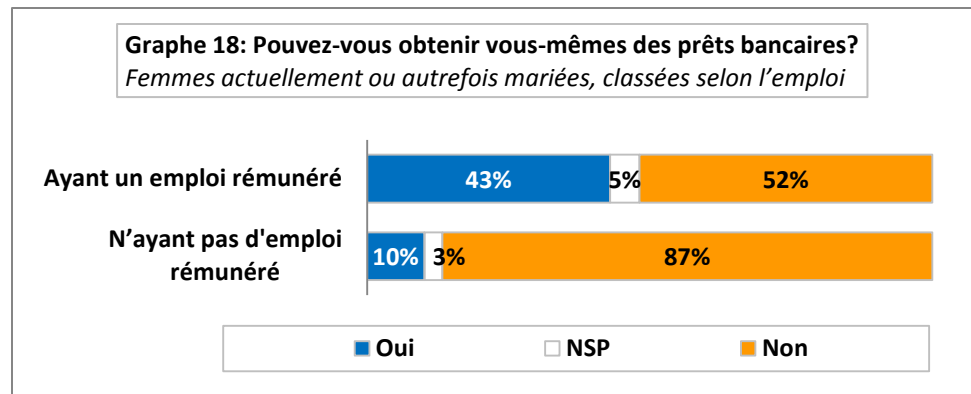
Selon le graphe 16, un nombre réduit de Marocaines possède des actifs pouvant être utilisés pendant des périodes de difficultés financières. A peine une femme sur dix, actuellement ou autrefois mariée, a déclaré posséder une épargne financière; moins d'une femme sur dix possède un terrain, un appartement, ou une maison inscrite à son nom, ou des articles transportables de grande valeur, tels qu'une voiture ou des bijoux.

Bien qu'un nombre réduit de Marocaines possède des actifs financiers, certains groupes sont plus enclins à en posséder que d'autres.

- Il est deux fois plus probable pour les femmes arabophones que pour les femmes parlant la langue Amazigh d'avoir leurs propres épargnes. Par ailleurs, les femmes vivant en milieu urbain sont, de même, plus enclines que les femmes en milieu rural à posséder de tels actifs. L'avantage de l'emploi est encore plus déterminant: il est trois fois plus probable pour les femmes ayant un emploi que pour les femmes n'ayant pas d'emploi rémunéré de posséder des actifs financiers.
- Il n'est pas surprenant de constater que les femmes les plus instruites sont plus enclines à posséder leurs propres actifs. A peine 9% des femmes sans éducation formelle possèdent une épargne financière, ou un bien immobilier à leurs noms; 4% seulement possèdent des articles de grande valeur. A titre de comparaison, près de la moitié des femmes (49%), ayant un diplôme supérieur, possède une épargne financière; une femme sur quatre possède un bien en son nom, et 42% possèdent des articles de grande valeur.



- 13% des Marocaines actuellement mariées, et 12% de femmes autrefois mariées, ont déclaré pouvoir obtenir des crédits bancaires, ou autres, sans l'aide de leurs époux, ou d'un parent. 84% ont déclaré ne pas pouvoir obtenir elles-mêmes des crédits, et 3% ont déclaré ne pas savoir, ou ont refusé de répondre. Encore une fois, il existe de grandes différences parmi les sous-groupes.



- Il est à remarquer que l'emploi accroît considérablement l'accès de la femme au crédit: 43% des femmes ayant un emploi rémunéré, contre 10% parmi celles n'ayant pas d'emploi, peuvent obtenir elles-mêmes des prêts, ou des crédits.
- Les femmes âgées de 18 à 54 ans sont également en mesure d'obtenir des prêts (le pourcentage varie entre 12% et 18% selon le groupe d'âge); cependant l'accès au crédit baisse considérablement pour les femmes âgées de plus de 55 ans. Seules 6% des femmes âgées de plus de 55 ans peuvent obtenir des prêts sans l'aide de leurs époux.
- Les femmes vivant en milieu urbain sont plus susceptibles d'avoir accès au crédit (17%) que les femmes vivant en milieu rural (9%).
- Il n'est pas étonnant de constater que l'éducation améliore l'accès au crédit. Alors que 8% seulement des femmes sans éducation formelle peuvent obtenir des prêts et des crédits, ce pourcentage augmente progressivement à mesure que le niveau d'instruction augmente, atteignant 51% parmi les femmes ayant un diplôme supérieur.

Tableau 1: Sources de crédit pour les femmes Marocaines (n=221)

| |
|-----------------------------------|
| Institutions de microcrédit (27%) |
| Banques commerciales (23%) |
| Famille/Parents (22%) |
| Contributions entre amis (16%) |
| Amis (15%) |

Parmi les femmes ayant déclaré avoir accès au crédit, la source la plus commune serait toujours les institutions de microcrédit, tels que Al Amana, Zakoura, et Fondép (27%). 23% ont déclaré pouvoir obtenir des prêts et des crédits auprès des banques commerciales, et environ le même pourcentage a déclaré dépendre de sa famille, ou ses parents, pour obtenir des prêts ou des crédits (22%) (Tableau 1).

Près de la moitié des Marocaines actuellement ou autrefois mariées, ont déclaré ne pas assurer leurs propres besoins ou ceux de leurs familles sans la contribution de l'époux, ou de la famille.

- Environ une femme sur trois (29%) est confiante de pouvoir assurer ses propres besoins et ceux de sa famille, et 2% de femmes le font déjà (groupées en une seule catégorie dans le graphe 18).

- La confiance des femmes en leur capacité à se prendre en charge décline à mesure qu'elles avancent en âge, et passe de 39% parmi les femmes âgées de 18 à 24 ans, à 9% parmi les femmes âgées de 65 ans et plus (11% si l'on inclut celles qui se prennent déjà en charge).
- A comparer avec les femmes parlant la langue Amazigh (20%), n'ayant pas d'emploi rémunéré (26%), et vivant en zones rurales (23%), les femmes parlant l'Arabe (32%), ayant un emploi (56%), et vivant dans des zones urbaines (34%) sont plus enclines à déclarer pouvoir assurer leurs propres besoins et ceux de leur famille, sans le revenu de l'époux, ou de la famille.

